



# MAIRIE DE BRESLES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2016

L'An Deux Mille seize  
Le MERCREDI 13 AVRIL

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 06 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

**PRESENTS :** Messieurs DUTHOIT André – CRUCET Christophe - **ADJOINTS.**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – MACAIRE Aurélie – PULLEUX Sébastien – VANDEWALLE Franck – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique - **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame FUMERY Anne donne procuration à Monsieur DUTHOIT André  
Madame JUNOD Karine donne procuration à Monsieur CRUCET Christophe  
Monsieur LEVESQUE Patrick donne procuration à Monsieur CORDIER Dominique  
Madame FEDELI Valérie donne procuration à Monsieur LEONARDI Frédéric  
Madame MAISON Emilie donne procuration à Madame MACAIRE Aurélie  
Monsieur CHISS Lionel donne procuration à Monsieur PULLEUX Sébastien

**ABSENTS :** Monsieur MUNIO Bertrand et Madame CAYER Anne-Françoise

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

-----  
Le Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 09 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT :

- Décision 3/2016 :  
Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Bresles et le Café de la Paix
- Décision 4/2016 :  
Contrat de sauvegarde externalisée des données avec l'Adico
- Décision 5/2016 :  
Contrat de gaz avec la société ENGIE (ex-GDF) pour la Salle Robert GOURDAIN
- Décision 6/2016 :  
Convention relative à la mise en place du chantier d'insertion « Emulsion et Fil à Plomb » sur le canton de Mouy

### **FINANCES : VOTE DES BUDGETS 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Bresles compte 4 budgets, tels que mentionnés ci-dessous :

- **Budget Principal**

Monsieur le Maire présente les crédits tels que proposés ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 716 452€	3 716 452€
Investissement	2 846 717€	2 846 717€

Ainsi que l'affectation des résultats :

## **BUDGET PRINCIPAL :**

### RESULTATS DE CLOTURE 2015 :

Section d'investissement : 1 024 347.87 €

Section de  
fonctionnement : 450 748.14 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 450 748.14 €

de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 :

Monsieur le Maire précise une perte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la Ville de Bresles d'environ 80 000 euros, mais que malgré tout, les taxes communales n'augmenteront pas cette année.

Monsieur CHOQUET Patrick estime qu'il est « impossible » d'augmenter les impôts pour compenser cette perte de DGF et il félicite Monsieur le Maire d'avoir proposé un budget en équilibre sans recourir au levier fiscal.

Le budget Principal ainsi que l'affectation de l'excédent sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

### - **Budget Service eau potable**

Monsieur le Maire présente les crédits tels que proposés ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 000€	55 000€
Investissement	318 760€	318 760€

Ainsi que l'affectation des résultats :

## **SERVICE EAU POTABLE :**

### RESULTATS DE CLOTURE 2015 :

Section  
d'Investissement : 239 421.40 €

Section d'exploitation : 24 339.16 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 24 339.16 €

de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 :

Le budget du Service Eau Potable ainsi que l'affectation de l'excédent sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

- **Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente les crédits tels que proposés ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	232 428€	232 428€
Investissement	695 687€	695 687€

Ainsi que l'affectation des résultats :

**SERVICE ASSAINISSEMENT :**

RESULTATS DE CLOTURE 2015 :

Section

d'Investissement : 363 578.29 €

Section d'exploitation : 95 612.47 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 95 612.47 €

de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 :

Monsieur le Maire précise que les dépenses relatives à l'assainissement des opérations :

- Rond-Point du Petit Chantilly
- Parking Condorcet
- Parking rue du Sac

Seront impactées sur ce budget.

Le Budget du Service Assainissement ainsi que l'affectation de l'excédent sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

- **Budget Salle Polyvalente Robert GOURDAIN**

Monsieur le Maire présente les crédits tels que proposés ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	123 901€	123 901€
Investissement	13 707€	13 707€

Ainsi que l'affectation des résultats :

**SALLE POLYVALENTE ROBERT GOURDAIN :**

RESULTATS DE CLOTURE 2015 :

Section d'Investissement - 3 536.38 €

Section de fonctionnement : 3 536.38 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 3 536.38 €

de reporter le déficit d'investissement au compte 001

Madame CHAMBRELANT Rose-May demande à quoi correspond le compte «64118 Autres indemnités » d'un montant de 8 392 euros.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une prévision dans l'hypothèse d'un remplacement pour congés ou maladie du responsable de la salle polyvalente Robert GOURDAIN.

Cette dépense si elle n'est pas réalisée, constituera une économie future. Ce qu'il souhaite avant toute chose.

Le Budget de la salle polyvalente Robert GOURDAIN ainsi que l'affectation du déficit sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

### **FINANCES : TAUX D'IMPOSITION 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, pour l'année 2016, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit
Taxe d'habitation	3 767 000	19.35	728 914,50
Taxe foncière (bâti)	3 298 000	19.33	637 503,40
Taxe foncière (non bâti)	108 200	47.09	50 951,38
CFE	1 127 000	17.45	196 661,50
		Produit fiscal attendu	1 614 030,78

Il précise que cette décision implique de voir se poursuivre les efforts de la Ville en matière de fonctionnement et rappelle la perte substantielle des aides et dotations de la part de l'Etat (-80 000 euros) en 2016.

Monsieur CHOQUET Patrick demande si ces efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement sont partagés par l'ensemble des services.

Monsieur le Maire répond que chacun est tenu de dépenser les deniers de la Ville de manière efficiente.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Adopte, à l'unanimité, les taux tels que proposés ci-dessus.

### **FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'attribution des subventions telles que présentées par Monsieur DUTHOIT André.

## **SUBVENTIONS -BILAN 2015 et PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2016-**

Imputation	Fonction	services	Associations et commentaires	PROP. BP 2016
6574	113	600	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	550.00 €
	<b>Total 113</b>	<b>600</b>		<b>550.00 €</b>
6574	211	230	TEB (théâtre) soit 3 sorties en 2015	800.00 €
6574	211	230	ECOLE LA VENUE (voyage scolaire) pour 2015 pas de voyage (2016 : 165 enfts x 2.50 € = 412.50 €)	413.00 €

	<b>Total 211</b>	<b>230</b>		<b>1 213.00 €</b>
6574	212	200	DDEN (Délég. Dépt.de l'Education Nationale)	30.00 €
6574	212	200	PUPILLES DE L'OISE	50.00 €
6574	212	200	APOME (Ass.des Parents p/l'organisation de manifestations pour les écoles)	400.00 €
	<b>Total 212</b>	<b>200</b>		<b>480.00 €</b>
6574	212	202	COOP. ECOLES PRIMAIRES : Voyage scolaire des Primaires (POUR 2016 : 310 enfnts x 2.50 € soit 775 €)	775.00 €
6574	212	202	TEB (théâtre pour les Primaires) soit 13 sorties en 2015	1 600.00 €
	<b>Total 212</b>	<b>202</b>		<b>2 375.00 €</b>
6574	212	250	CLASSE de DECOUVERTE : COOPERATIVE DES ECOLES PRIMAIRES (soit 30 € par enfant) pour 2016 : 30€ x 51 enfnts x 5j = 7 650 € (du 9 au 13 mai 2016)	7 650.00 €
	<b>Total 212</b>	<b>250</b>		<b>7 650.00 €</b>
6574	411	400	BAC (HAND BALL)	2 200.00 €
6574	411	400	BADMINTON	150.00 €
6574	411	400	CANINE (Section USB)	300.00 €
6574	411	400	COLOMBOPHILES	150.00 €
6574	411	400	DANSE	600.00 €
6574	411	400	JUDO CLUB	1 100.00 €
6574	411	400	KARATE	250.00 €
	411	400	KARATE (subvention exceptionnelle pour l' achat de tapis)	500.00 €
6574	411	400	PHYSIC GYM	150.00 €
6574	411	400	PETANQUE	350.00 €
6574	411	400	TANCHE BRESLOISE	250.00 €
6574	411	400	TENNIS DE TABLE	200.00 €
6574	411	400	TIR A L'ARC	450.00 €
6574	411	400	TWIRLING	- €
6574	411	400	GUIDON BRESLOIS	- €
<b>6574</b>	<b>Total 411</b>	<b>400</b>		<b>6 650.00 €</b>
6574	411	410	TENNIS USB (compensation pour l' électricité)	1 500.00 €
	<b>Total 411</b>	<b>410</b>		<b>1 500.00 €</b>
6574	412	420	FOOTBALL USB	8 000.00 €
	<b>Total 412</b>	<b>420</b>		<b>8 000.00 €</b>
6574	020	100	SYND.DES PROP.FORESTIERS DE 60	311.00 €
	<b>Total 020</b>	<b>100</b>		<b>311.00 €</b>
	<b>Total 024</b>	<b>111</b>		<b>- €</b>
6574	024	112	Animation du repas des "Conviviales de nos Aînés" à la Maison de Retraite	300.00 €
	<b>Total 024</b>	<b>112</b>		<b>300.00 €</b>
6574	024	119	Animation "Fête Patronale" (samba)	1 500.00 €
	<b>Total 024</b>	<b>119</b>		<b>1 500.00 €</b>
6574	024	120	Animation "fête du 14 juillet "	1 000.00 €
	<b>Total 024</b>	<b>120</b>		<b>1 000.00 €</b>
6574	024	121	Coopérative de l' ECOLE LA VENUE (Animation "Fête de Noël")	760.00 €

6574	024	121	Coopérative des ECOLES PRIMAIRES (Animation "Fête de Noël")	1 200.00 €
	<b>Total 024</b>	<b>121</b>		<b>1 960.00 €</b>
6574	024	126	Animation "Fête de la Musique"	500.00 €
	<b>Total 024</b>	<b>126</b>		<b>500.00 €</b>
6574	024	127	Animation "Fête du 15 Août"	500.00 €
	<b>Total 024</b>	<b>127</b>		<b>500.00 €</b>
6574	025	000	ABC (COLLECTIONNEURS) (motos)	150.00 €
6574	025	000	ACPG	350.00 €
6574	025	000	JARDINS FAMILIAUX DE L'OISE	250.00 €
6574	025	000	LES AMIS DU QUARTIER	600.00 €
6574	025	000	MUTILES DU TRAVAIL	60.00 €
6574	025	000	SHOW DISCO	200.00 €
6574	025	000	SECOURS CATHOLIQUE	700.00 €
6574	025	000	SPA ( estimation 2015 : 4 412 x 0.30 € soit 1 323.60 € )	1 350.00 €
6574	025	000	APEI (Ass.Amis et Parents de Pers.Handic.Mentales de Bvs) opération brioches	300.00 €
6574	025	000	ASS.POUR LA CONNAISSANCE ET CONSERVATION DES CALVAIRES soit 17 €	20.00 €
6574	025	000	A.C.A.B. (Ass.des Commerçants Artisans de Bresles)	150.00 €
6574	025	000	ASSOCIATION PIERROTS ET COLOMBINES (Ass.maternelles)	200.00 €
6574	025	000	ASSOCIATION TROPICANA BRASIL SHOW	150.00 €
6574	025	000	Association Génération Animations Fantaisistes 80 (GAF80) (Maison de retraite)	150.00 €
6574	025	000	ALZHEIMER	300.00 €
6574	025	000	DARTS CLUB (fléchettes)	150.00 €
6574	025	000	RADIO MERCURE EVENEMENTIEL	150.00 €
6574	025	000	PIEDS MOBILES (courses à pieds)	300.00 €
6574	025	000	POP' ART (Théâtre)	150.00 €
6574	025	000	FIL D' ARIANE (Les déficients visuels en Picardie))	150.00 €
6574	025	000	PATRIMOINE CULTUREL & HISTORIQUE DU CANTON DE MOUY (0.50 €/habitant) (4 327*0.50 € = 2 163.50 €)	2 164.00 €
6574	025	000	PROVISIONS	2 000.00 €
	<b>Total 025</b>			<b>9 994.00 €</b>
6574	033	510	CLIN D'OEIL	360.00 €
6574	033	510	ASSOCIATION FAMILIALE DETENTE ET LOISIRS DE BRESLES	450.00 €
6574	033	510	CLUB FEMININ	150.00 €
6574	033	510	EXODE FADING (groupe "les Loonies")	150.00 €
6574	033	510	ACTIONS CULTURELLES	2 000.00 €
6574	033	510	Club Nautique de THERDONNE (activité bateaux)	600.00 €
6574	033	510	ATOUT CHŒUR	200.00 €
	<b>Total 033</b>	<b>510</b>		<b>3 910.00 €</b>
6574	251	264	BAFA (300 € x 3)	900.00 €

	251	264		900.00 €
<b>Total 6574</b>	<b>Total</b>			<b>49 293.00 €</b>

6474	025	000	C.N.A.S. (Comité National des Affaires Sociales) notifié pour 2016 : 14 407.96 €	14 410.00 €
6474	025	000	C.O.S. (Comité des Œuvres Sociales)	7 500.00 €
<b>6474</b>	<b>Total</b>			<b>21 910.00 €</b>

657362	523	500	C.C.A.S.	3 000.00 €
<b>657362</b>	<b>Total</b>			<b>3 000.00 €</b>

Monsieur le Maire rappelle l'importance des associations pour la Ville.

Monsieur CHOQUET Patrick demande quel coût représente les aides en nature de la Ville en direction des associations. Il précise que l'objectif de sa démarche est de mieux connaître les dépenses de la Ville, pour pouvoir dépenser de manière efficiente.

Monsieur PULLEUX Sébastien intervient et estime qu'il est probable que 80% des coûts soient dus aux frais de location de salle.

L'estimation des coûts sera faite par Monsieur André DUTHOIT.

Madame CHAMBRELANT Rose-May demande les raisons qui motivent l'absence de subvention à l'association l'Avenir Ensemble.

Monsieur le Maire répond que cette association dispose d'une salle de manière permanente.

Monsieur PULLEUX Sébastien explique qu'il approuve les budgets proposés par la Ville. Il estime qu'ils sont techniquement cohérents bien qu'il ne partage pas, avec son équipe, la finalité des projets proposés par la Municipalité.

Monsieur le Maire remercie les services de la Ville, en particulier Mesdames VIEVILLE et GAZE, Monsieur GAGE, ainsi que les services de la trésorerie.

Monsieur le Maire explique qu'il adopte une politique de recherche de subvention active afin de redynamiser le centre-ville.

Monsieur CHOQUET Patrick précise qu'il est préférable d'éviter les fermetures de commerce avant de vouloir en créer de nouveaux.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement « on ne recherche pas un médecin lorsqu'il est parti ». C'est pourquoi, il anticipe avec le projet de pôle santé et la revitalisation du centre-bourg.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUTHOIT André,

Adopte, à l'unanimité, les propositions de subventions aux associations, pour l'année 2016, telles que proposés ci-dessus.

Monsieur le Maire conclut en remerciant les élus de la confiance qu'ils lui accordent via un vote, à l'unanimité, des budgets proposés.

## **MARCHE PUBLIC - CREATION D'UN PARKING, RUE DU SAC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Ville a lancé une consultation pour la création d'un parking, rue du Sac.

Il explique que cette consultation se décompose en deux lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Eclairage public

Il rend compte de l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offre du 4 mars 2016 :

- Lot 1 : DEGAUCHY pour une prestation de 69 000 euros HT
- Lot 2 : INEO pour une prestation de 18 955,71 euros HT

Par conséquent, il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces marchés.

Parallèlement, il rappelle la demande de subvention faite par la Ville auprès du Conseil Départemental de l'Oise, en cours d'instruction.

Monsieur PULLEUX Sébastien explique que lui-même et Monsieur CHISS Lionel s'abstiennent sur ce projet.

Monsieur le Maire répond qu'il est en droit de le faire. Il explique qu'il y a de plus en plus de voitures par foyer et que la création de parkings est un impératif pour se stationner dans Bresles.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise, à la majorité et 2 absentions, Monsieur le Maire à signer les lots du marché pour la création d'un parking, rue du Sac.

## **MARCHE PUBLIC - ETUDES DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la Ville a lancé une consultation pour une étude diagnostique de son réseau d'assainissement.

Il explique que la Commission d'Appel d'Offre, dans sa séance du 22 janvier 2016, a émis un avis favorable à la proposition de la société IXSANE pour un montant de 230 379 euros HT.

Par conséquent, il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce marché.

Parallèlement, il rappelle qu'une demande de subvention est adressée à l'Agence de l'Eau pour un financement à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché pour une étude diagnostique du réseau d'assainissement.

## **PERISCOLAIRE - CONTRAT DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE**

Par courriel en date du 4 mars 2016, la Ville est informée que les administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise ont décidé de revaloriser l'aide complémentaire aux ALSH (à 2,20 euros par journée/enfant contre 2,13 euros).

Par ailleurs, il est également demandé à la Ville de prendre en compte les nouvelles modalités apportées par le Conseil d'Administration de la CAF de l'Oise quant aux barèmes.

L'adoption de ces modalités conditionnent l'aide de la CAF à l'ALSH Jacques BAIZE.

Ces modalités sont les suivantes :

- Le plancher est maintenant fixé à 550 euros (contre 513 euros)
- Le plafond a été porté à 3 200 euros (contre 3000 euros)
- Pour les ressources comprises entre 551 et 3 200 euros, l'application d'un pourcentage sur les ressources mensuelles reste stable
- Pour les ressources inférieures ou égales au nouveau plancher de 550 euros et pour celles supérieures au nouveau plafond de 3 200 euros, les montants sont fixes et non plus à l'application d'un pourcentage sur le plancher et le plafond

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à conventionner avec la CAF pour pérenniser l'aide dite « Participation complémentaire » de la CAF au fonctionnement de l'ALSH Jacques BAIZE.

Il précise que l'aide complémentaire versée par la CAF représente 13 852,70 euros pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec la CAF.

### **PROTOCOLE ACCORD – PROJET DE TOURNE A GAUCHE ENTRE LA VILLE DE BRESLES ET UNION SYNERGIES**

Monsieur le Maire informe du projet de création d'un tourne à gauche, rue du Maréchal LECLERC avec la société UNION SYNERGIES.

Ce projet vise à permettre l'entrée et la sortie des engins agricoles, notamment lors des moissons, de l'entreprise Union Synergies par la rue du Maréchal LECLERC.

Dans ce cadre, il propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à conclure un protocole avec Union Synergie par lequel la commune :

- \* s'engage à vendre à UNION SYNERGIES les 1123 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 2.000 €
- \* autorise dès maintenant cette société à entreprendre les travaux

Il précise que tous les frais notamment de division sont à la charge d'UNION SYNERGIES.

*Nota : Le coût de cette opération est estimée à 116 580 € HT – 148 289,76 € TTC. Elle sera intégralement remboursée par UNION SYNERGIES à la Ville.*

Monsieur CHOQUET Patrick demande si la commune est engagée dans le cas d'une dépense supérieure aux estimations.

Monsieur le Maire répond que non et que l'ouverture des plis de ce marché augure un prix inférieur aux estimations de départ.

Monsieur CHOQUET Patrick demande si les Services Techniques de la Ville ont à intervenir. Monsieur le Maire répond par la négative et explique qu'il a demandé à la société UNION SYNERGIES de veiller à planter des arbustes pour préserver l'aspect paysager du site.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conclure un protocole avec UNION SYNERGIES par lequel la commune :

\* s'engage à vendre à UNION SYNERGIES les 1123 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 2.000 €

\* autorise dès maintenant cette société à entreprendre les travaux

### **TRAVAUX- OPERATION « PROLONGEMENT DE LA RUE RENE COTY – DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°999**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération « Prolongement de la Rue Renée COTY, les membres du Conseil Municipal l'ont autorisé, par délibération en date du 3 février 2016, à:

- Procéder au déclassement de la voie communale n° 999
- De procéder à l'enquête publique pour ce faire
- De l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens

C'est pourquoi, après un avis favorable émis par Monsieur le commissaire enquêteur, en date du 5 avril 2016, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du Samedi 5 au mardi 22 mars 2016, il propose :

- D'intégrer dans le domaine privé communal, la voie communale dite 999
- De l'autoriser à procéder à un échange de terrains avec les propriétaires concernées pour permettre le prolongement de la Rue René Coty.

Il rappelle que cette opération a pour objet :

- De faciliter la jonction avec la déviation Bresles-Bailleul
- Permettre aux services du SDIS et de Gendarmerie des gains de temps en cas d'intervention d'urgence
- De fluidifier les flux de circulation en centre-bourg ainsi qu'en direction de Beauvais

Il rappelle également que cette opération fait l'objet d'une aide du Conseil Départemental de l'Oise pour un montant de 121 140 euros, calculé au taux de 31% sur une dépense subventionnable HT de 390 790 euros.

Monsieur le Maire explique également que la nouvelle Brigade de Gendarmerie devrait être terminée au mois de juin 2016. Elle y accueillera 31 gendarmes.

Monsieur VANDEWALLE Franck demande quel est l'impact de l'arrivée de 31 gendarmes sur la Ville de Bresles en termes d'effectif scolaire.

Monsieur le Maire répond qu'une dizaine d'enfants sont attendus en maternelle et élémentaire.

Monsieur CHOQUET Patrick s'interroge sur un projet de lotissement, rue de la Libération.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une question à étudier pour la décennie à venir.

Monsieur VANDEWALLE Franck demande si des projets de réduction de vitesse, du type « dos d'âne » sont envisagés, notamment au niveau de la Brigade de Gendarmerie et des services du SDIS.

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation est de 50km en agglomération et de 30km autour des écoles.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Autorise, Monsieur le Maire a :

- Déclasser le bien sis voie communale n°999 du domaine public communal
- Intégrer dans le domaine privé communal, la voie communale dite 999
- Procéder à un échange de terrains avec les propriétaires concernées pour permettre le prolongement de la Rue René Coty.
- Autoriser à signer tout document se rapportant à cette opération

### **RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de transformer un poste en contrat aidé en poste d'Adjoint d'animation de deuxième classe à compter du 1er mai 2016 et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,  
Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à

- Supprimer un poste en contrat aidé
- Créer un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe
- Modifier le tableau des effectifs en ce sens

### **MARCHES PUBLICS – FOURNITURE DE REPAS SCOLAIRES EN LIAISON FROIDE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville a remis en concurrence son marché de fourniture de repas scolaires en liaison froide.

Il explique que la commission d'Appel d'Offre en date du 8 avril 2016 a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SAGERE pour un montant de

- 2,43 euros HT par repas maternelle
- 2,49 euros HT par repas primaire

Avec des prestations complémentaires et une qualité de repas améliorée, en privilégiant les circuits courts.

Ainsi, la santé alimentaire des enfants des écoles de Bresles sera de nouveau renforcée et le pouvoir d'achat des parents préservé.

Ce renouvellement de marché symbolise la politique de maîtrise de fonctionnement des dépenses de la Ville et il félicite, à cette occasion, le travail réalisé par Madame JUNOD, Adjointe en charge des affaires scolaires.

Monsieur le Maire précise que ce marché sera effectif au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

C'est pourquoi, il demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer les pièces de ce marché.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les pièces du marché de fourniture de repas scolaires en liaison froide.

Madame LIEURE adresse également ses chaleureuses félicitations à Madame JUNOD.

**DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE / CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE**

**PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG - HALLE DE PLEIN VENT – VRD PLACE DU LINCIAU**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que la Ville de Bresles, lors de sa séance du 2 décembre 2015, a sollicité une demande de subvention globale pour l'aménagement de la Place du LINCIAU (VRD) et la construction d'une halle de plein vent.

Aussi, il propose de solliciter, sur les conseils des Conseillers Départementaux du canton de Mouy et en concertation avec les services du Conseil Départemental, deux demandes de subvention séparée auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la Région des Hauts de France, pour les VRD et la halle de plein vent. Cette solution permettra d'augmenter les subventions de ces deux projets pouvant être financés à hauteur de 31% chacun, ce qui représente un montant plus important qu'en une seule subvention du fait du plafonnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour ces projets.

**QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table.

Monsieur DUTHOIT André

Présente un tableau récapitulatif des associations de Bresles et de leurs nombres d'adhérents et rappelle le Ciné-débat le 28 avril prochain sur le thème « Médecin de campagne »

Monsieur VANDEWALLE Franck

Félicite Monsieur le Maire de ne pas avoir augmenté les impôts malgré une baisse des dotations de l'Etat de près de 80 000 euros.

Il explique qu'il appuiera le projet de groupe scolaire, bien que ce dernier lui paraisse surdimensionné, même avec un projet de nouveau lotissement.

Concernant le pôle médical, il indique que les propriétaires ne sont pas favorables à la vente de leurs biens au tarif estimé par les services des domaines. A ce sujet, il adaptera sa position en fonction des avis des propriétaires concernés. Il suggère d'implanter ce pôle médical plutôt au niveau de l'ancienne gendarmerie.

En ce qui concerne le projet de halle de Plein Vent, il fait part de son scepticisme quant à l'animation, aux nuisances pour le voisinage et suggère de l'implanter au niveau de la troisième place.

Toutefois, pour conclure sur une note positive, il rappelle son plein soutien aux budgets proposés.

Monsieur le Maire répond que les choses avancent pour Bresles.

Monsieur DUTRIAUX Bruno

Invite les Bresloises et Breslois le 27 mai 2016, Place de l'Eglise, à l'occasion de la « Fête des Voisins ».

Monsieur le Maire explique qu'une communication appropriée sera faite à cette occasion.

Madame LIEURE Thérèse

Invite au Pot de l'Amitié toutes les personnes présentes, à l'occasion, de la Braderie des Amis du quartier, qui aura lieu le 15 mai 2016.

Monsieur le Maire lui rappelle la nécessité de se rendre en mairie pour valider un plan de circulation et prendre les arrêtés nécessaires le plus en amont possible.

Madame FABUREL Josette

Demande ce qu'il devient de l'ancienne station d'épuration.

Monsieur le Maire répond que la nouvelle station est prévue pour une population de 10 000 habitants et qu'il est, à l'écoute, de tout investisseur éventuel qui souhaiterait reprendre l'ancienne.

**La séance est levée à 21h08.**